

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 23 octobre 2024

Service : Citoyenneté et démocratie participative

Agent traitant :

Objet : Citoyenneté et démocratie participative - Résultats du Budget Participatif 2024 : décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le règlement du budget participatif 2024 approuvé par le Conseil communal du 28 février 2024 ;

Vu les six projets éligibles ;

Vu le classement établi par le jury et approuvé par le Collège communal en date du 24 juin 2024 ;

Vu les votes des citoyens entre le 3 juin et le 31 août 2024 ;

Vu le détail et la synthèse des deux résultats proposés en annexe ;

Vu la validation des résultats par le Collège du 16 septembre 2024 ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1^{er}

Les projets suivants seront réalisés pour une somme totale de 47.968 euros

:

- La Maraude pour 9.800 euros ;
- Le 1er Kugelbahn de Belgique pour 9.168 euros ;
- Le Vert Namont pour 17.000 euros ;
- Le Jardin communautaire pour 12.000 euros.

Article 2

Les projets Le Verger du Manant et Au bois voisin ne pourront pas être réalisés.